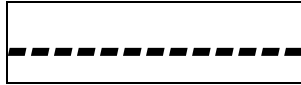


NOTE IMPORTANTE

A L'ATTENTION DES CONCURRENTS



C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des Communes traversées par le RALLYE que l'A.S.A. Lozère a pu organiser et organisera encore cette année le rallye de Lozère.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des RECONNAISSANCES du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des **ROUTES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS** allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaisances autorisées : de 9h00 à 17h00

Limitation de vitesse : 50Km/h sur les épreuves spéciales

30Km/h dans les agglomérations

De nombreux contrôles de RADARS seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'au refus de départ sanctionneront les contrevenants sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé conformément à la réglementation en vigueur de **limiter la période des reconnaissances aux dates prévues à l'article 6.2.6.p du présent règlement soit du:**

les 25, 26, 30 avril et 1^{er} mai.

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, affiches panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie ; de votre comportement responsable dépend l'avenir des RALLYES.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable 41^{ème} Rallye de Lozère et vous remercie par avance de votre sportivité.

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des

Rallyes de la Coupe de France

LES ARTICLES NON REPRIS DANS LE PRESENT REGLEMENT

SONT CONFORMES AU REGLEMENT STANDARD

PROGRAMME HORAIRES :

<u>Avant le Rallye :</u>	lundi 9 mars	Parution du règlement
		Ouverture des engagements
	Samedi 25 avril	Parution du road-book
	Lundi 20 avril	Clôture des engagements
	Jeudi 30 avril	Publication de la liste des engagés

Pendant le rallye : Samedi 2 mai :

7h00 à 11h00	- Vérification des documents et des véhicules suivant convocations
	- Parc fermé à la suite des vérifications techniques
11h30	- 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs
13h00	- Publication de la liste des équipages admis au départ
14h00	- Départ de la 1 ^{ère} Etape
à partir de 18h45	- Arrivée de la 1 ^{ère} Etape
21h00	- Publication des résultats de la 1 ^{ère} Etape
21h00	- Publication de la liste des admis au départ de la 2 ^{ème} Etape

Dimanche 3 mai :

8h00	- Départ la 2 ^{ème} Etape
à partir de 16h03	- Arrivée de la 2 ^{ème} Etape
16h30	- Vérifications finales
17h 30	- Publication des résultats du rallye
18h 30	- Remise des prix

Liste des adresses :

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Complexe Culturel, Avenue Jean Monestier ó Florac.

REUNIONS DU COLLEGE .DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Complexe Culturel, avenue Jean Monestier, salle des Commissaires Sportifs

- Samedi : 11h30 21h 00

- Dimanche : 17h15

PERMANENCE DU RALLYE

(Accueils : Officiels, Presse, Sponsors, Invités)

Gare de Florac

DIRECTION DE COURSE

Complexe Culturel

Avenue Jean Monestier - Florac

SALLE DE PRESSE

Complexe Culturel ó avenue Jean Monestier - Florac

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Complexe Culturel

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Place de l'Esplanade

ACCUEIL DES COMMISSAIRES

Gare de Florac

REMISE DES PRIX

Parc MAURY avenue Jean Monestier

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA LOZERE A.S.A. LOZERE

organise les 2 et 3 mai 2009 le :

41^{ème} Rallye National de Lozère.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N°: 79 en date du : 16 Mars 2009

Comité d'Organisation:

Président : Sébastien PIC
Adjoint : Jacques PAOLI
Secrétaire : Sabine PAULHAN
Adjoint : Claude MARY
Trésorier : Thierry RESSOUCHE
Trésorier Adjoint : Brice AUSSET
Membres : Lionel ANDRE
Philippe ARGILIER
Cédric GINIER
Claude MARY
Francis MONTY
Bernard PIC
Guillaume SALLES

Secrétariat du Rallye :

A.S.A. LOZERE

1 bis boulevard Théophile ROUSSEL

48000 MENDE

Tel : 04 66 65 31 56 - Fax : 04 66 49 05 02

Adresse Postale :

A.S.A. LOZERE

B.P. 11 48001 MENDE Cédex

www.asalozere.org

Permanence du rallye :

- avant le 24 avril répondeur téléphonique

- du 27 avril au 1^{er} mai

6, quartier la Croix Blanche - Florac
Tél. : 08 71 14 01 00
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

1.1.p Officiels de l'épreuve :

Organisateur technique :

Sébastien PIC

Observateur F.F.S.A. :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Robert LAGULHON

Membres : Joël MARAINE
Jean RASORI

Directeur de Course :

Jacques PAOLI

Directeurs de Course Adjoints :

Sylvie ZYCH
Loriano TOSI
Claude MARY

Directeurs de Course

délégués aux épreuves spéciales :

Alain GUIN
Pascal BATTE

Médecin chef : Dr Michel ROMIEU

Commissaires techniques :

Lismon LAMBERT
Jean-Pierre ROLAND
Michel LEBORGNE
Cédric GINIER

Chargés des relations avec les concurrents :

Gérard DURAND
Jean-Pierre CHARDOUNAUD

Chargé des relations avec la presse :

Jacques RIBARD

Informatique Classements :

Moyens informatiques Comité
Régional du Sport Automobile
Languedoc Roussillon

1.2.p Eligibilité :

Le 41^{ème} Rallye National de Lozère compte

pour :

- la Coupe de France des rallyes 1^{ère} Division coef 5.
- le Championnat Languedoc Roussillon des Rallyes coef. 4
- le Challenge A.S.A. Lozère

1.3 p Vérifications :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 2 mai de 7h00 à 11h00.

Les vérifications finales seront effectuées :
Garage Renault
48400 FLORAC

Prix de la main d'œuvre hors taxes:

40 Euros

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 p Demande d'engagement

Inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye National de Lozère doit adresser au secrétariat du Rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement avant le :

- **Lundi 20 avril 2009 date limite**

Devront également être jointes les photocopies des licences et permis de conduire des membres de l'équipage ainsi qu'une photo d'identité de chacun

Le nombre d'engagés est fixé à **150** voitures maximums.

3.1.2 p Les droits d'engagements sont fixés

à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 Euros
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 Euros

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 p Description :

Le 41^{ème} Rallye National de Lozère représente un parcours de 300Km. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 148,900 Km

E.S.	Longueur	Etape1	Etape 2
1, 2	24,200	2 fois	
3, 5, 7	18,900		3 fois
4, 6, 8	14,600		3 fois

L'itinéraire et les horaires figureront dans le carnet d'itinéraire

6.2 Reconnaissances :

6.2.1. : Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum.

6.2.2 : .Voitures

- Voitures de série,
- Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant translucide avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre remis avec le carnet d'itinéraire.

6.2.3. : Equipements

- Autorisation de deux phares optionnels au maximum
- Autorisation d'un appareil de mesure (tripmaster)
- Autorisation d'un lecteur de carte
- Interdiction du casque et des écouteurs
- Autres équipements additionnels interdits

6.26.p Reconnaissances Durée

Conformément à la réglementation, en vigueur, **les reconnaissances seront autorisées les 25, 26 et 30 avril et 1^{er} mai inclus** dans le strict respect du Code de la route et des prescriptions figurant en préambule du présent règlement. En dehors de la période précitée elles sont strictement interdites.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2 p Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble jaune
Chef de Poste : Chasuble orange

ARTICLE 10P. PRIX ó COUPES

Prix :

Général :

au 1 ^{er}	900 Euros
au 2 ^{ème}	650 Euros
au 3 ^{ème}	450 Euros
au 4 ^{ème}	150 Euros

Classement Féminin

1 à 4 équipages au départ :	au 1 ^{er}	150 p
5 équipages et plus	au 1 ^{er}	450 p
	au 2 ^{ème}	230 p

Classement par Groupes

au 1 ^{er}	450 p (230 p si - de 4 partants	
au 2 ^{ème}	300 p	et seul le 1 ^{er} sera
au 3 ^{ème}	230 p	récompensé)

Classement par classes

	de 1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
au 1 ^{er}	230 p	450 p	450 p	450 p
au 2 ^{ème}		300 p	300 p	300 p
au 3 ^{ème}			230 p	230 p
au 4 ^{ème}				100 p

Seuls les prix du scratch et de la classe sont cumulables

Coupes :

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents

Deux commissaires tirés au sort seront également récompensés

Remise des Prix :

La remise des prix se déroulera le
Dimanche 3 mai à 18h30 au Parc MAURY
Avenue Jean Monestier à FLORAC.